

Comité Consultatif du Marché n°2

Mercredi 11 mai 2021

Début de séance : 17 heures

- Municipalité : François Brocard (maire de Saillans), Jean-Michel Aubert et Georges Duquesne (élus en charge du marché), Raphaël Alpha (placier)
- Délégués syndicaux : Mr Jean-François Rey pour le Syndicat des Marchés de France. Mme Fernandez pour le SICAR (excusée)
- Représentants des professionnels non sédentaires : Mme Véronique Descamps pour les produits manufacturés, Mr Gilles Hénard pour les produits alimentaires, Mme Marie-Pascale Abel-Condoiz pour les producteurs

Ordre du jour :

1/ Validation du règlement du marché

Des corrections ont été apportées suite à la séance précédente. Il est tenu compte du message téléphonique de Mme Fernandez qui ne peut être présente (suppression d'un alinéa redondant dans l'article 4, point C + notion d'abonnement estival remplacé par forfait saisonnier). Le maire rappelle que les principales modifications portent sur :

- rédaction d'un seul règlement par volonté de simplification
- création du comité consultatif du marché (préambule)
- modification du périmètre du marché estival (article 3)
- suppression du nombre de présences obligatoires pour les producteurs (article 4, D3)
- précision sur la taille des emplacements (article 9) : le comité consultatif décide à l'unanimité, qu'exceptionnellement pour l'année 2021, pour les emplacements en U ou en L et ceux en bordure d'une allée, la profondeur de l'étal n'est pas comptabilisée dans la longueur des côtés dans la limite d'un mètre.
- présence des animaux (article 16)

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité pour mise en application après délibération et adoption en séance du conseil municipal du 20 mai (pièce jointe).

2/ Attribution des emplacements

a) Demandes de changements de places

Les contraintes liées à la crise sanitaire (mesures de distanciation) ont amené certains commerçants à devoir changer de place pour faciliter l'organisation du marché. Certains souhaitent conserver la nouvelle place qui leur a été attribuée.

Par ordre de demande : Collinaou (6ml), Fabien Perrier (6ml), Carole Roux (2ml), Véronique Cotin (4ml). Demandes acceptées à l'unanimité.

Mr Ouechtati souhaite changer de place et passer son étal de 7 à 9 ml. Attribution de 8 ml dans l'allée sud face à la Poste (unanimité).

b) Demandes d'abonnements à l'année

Il existe à ce jour 5 demandes d'abonnements à l'année (dont 4 pour le marché alimentaire).

Attribution à l'unanimité d'un abonnement annuel à Mme Meignant (plantes aromatiques, 2ml), Mr Kevin Conton (vente de fromages, 4ml), Pains de Beaufort (reprise d'activité suite à un sinistre, 2ml), Mr Patrice Reynaud (tourneur sur bois, 4ml).

La demande de Nelly Rousset, nouvelle arrivante sur le marché (vente de crêpes, 2ml) sera étudiée à nouveau à l'automne (unanimité).

3/ Informations diverses

- Réouverture du marché place du Prieuré (produits non manufacturés) le 23 mai. Véronique Descamps propose son aide pour le placement des estivaux (connaissance de l'antériorité). Une information sera faite sur le site+presse+affichage sur place par l'ASVP.
- Prévoir information des riverains de la rue du Faubourg du Temple pour extension estivale (du 01/06 au 31/08).
- Les élus indiquent que la mise en place du chantier de l'église n'interviendra pas avant début septembre (date à préciser). Véronique Descamps souhaite qu'un accès à la place du Prieuré par la rue de la République soit maintenu lors de la mise en place du périmètre du chantier (palissades). Un point sera fait avec le maître d'œuvre.
- Prévoir une réunion de bilan de la saison estivale vers le 15 octobre

Fin de la séance à 19 heures